



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le mardi vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 19 Juillet 2023.

PRÉSENTS :

M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, M. Xavier GODART, Adjoint, Mme Yannick LEMOULT, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Julie HINGANT née JOUSSET et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jacques SEGUIN, Mme Fanny TIGÉ, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, M. Philippe MOREAU, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Carole SOLVET, M. Olivier DUPORT, Mme Sophie LOPES et Mme Estelle GUILLOU, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

M. Jacques SEGUIN donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Fanny TIGÉ donne pouvoir à Madame Anne PELLÉ, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Eric JOSEPH, M. Éric VIGNEAU donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU,

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



FINANCES :

2023-55. MARCHÉ DES ASSURANCES - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES :

Madame Anne PELLÉ, Adjointe déléguée aux Finances, informe le Conseil Municipal que la société d'assurance mutuelle la MAÏF s'est rapprochée de la société d'assurance SMACL afin de créer une société d'assurance commune SMACL Assurances.

La commune d'Ormes avait souscrit auprès de la MAÏF un marché public d'assurances pour le lot « Assurance des dommages aux biens et risques annexes » dont la date d'échéance était initialement prévue au 31 décembre 2025.

À ce titre, le contrat d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes » de la commune arrivent à échéance le 31 décembre 2023 et qu'en conséquence, il convient d'engager dès maintenant la procédure de renouvellement de ce contrat.

Madame PELLÉ rappelle que compte tenu des règles de remise en concurrence des contrats d'assurance qui s'imposent aux collectivités locales, le renouvellement des contrats devra intervenir dans le respect du Code des Marchés Publics.

En l'occurrence et compte tenu des seuils résultant de cette réglementation, la procédure d'appel d'offres ouvert a été retenue, en application du Code des Marchés Publics.

Madame PELLÉ précise que par décision n° 2023_035 du 20 mars 2023, la commune d'Ormes a décidé de passer un contrat d'étude et de conseil en assurances avec la société PROTECTAS au même titre qu'en 2020. Ce contrat a pour but d'exercer un rôle de conseil durant le déroulement de la procédure de mise en concurrence.

Madame PELLÉ rappelle que la consultation a pour objectif la souscription d'un contrat correspondant au lot suivant pour la Ville d'Ormes et le CCAS :

- LOT UNIQUE - ASSURANCE « DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES ».

Le contrat sera souscrit à effet du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq ans avec faculté pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de six mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- D'approuver le dossier de consultation des entreprises (DCE) proposé par la société PROTECTAS ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué assurant la suppléance, pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du marché dont le titulaire aura été retenu par la Commission d'Appel d'Offres, étant entendu qu'un compte rendu en sera fait au Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues
aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités
Locales. Fait à Ormes le 27 juillet 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 28 juillet 2023.

Publié ou notifié le : 28 juillet 2023.



Accusé de réception en préfecture
045-214502353-20230728-2023-55-DE
Date de réception préfecture : 28/07/2023